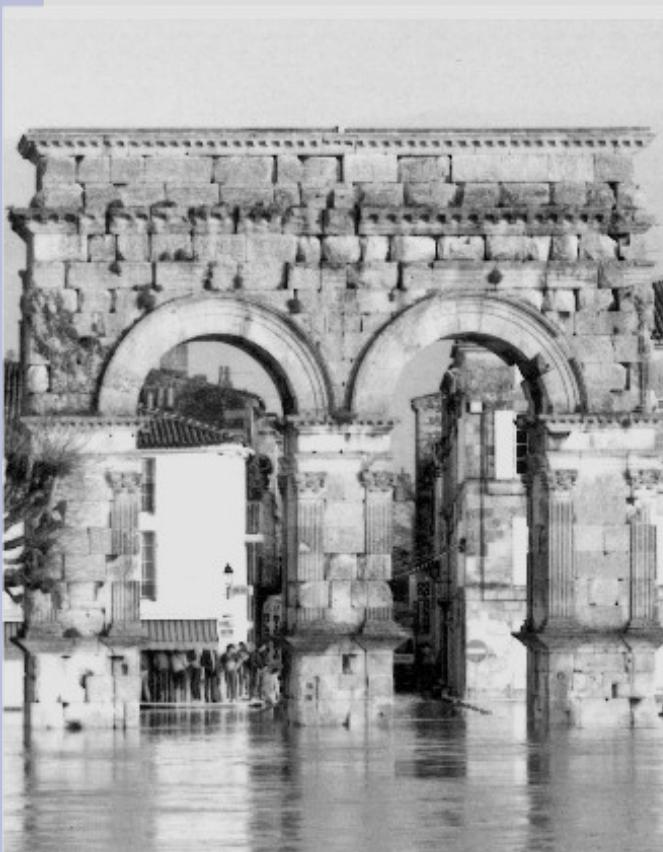
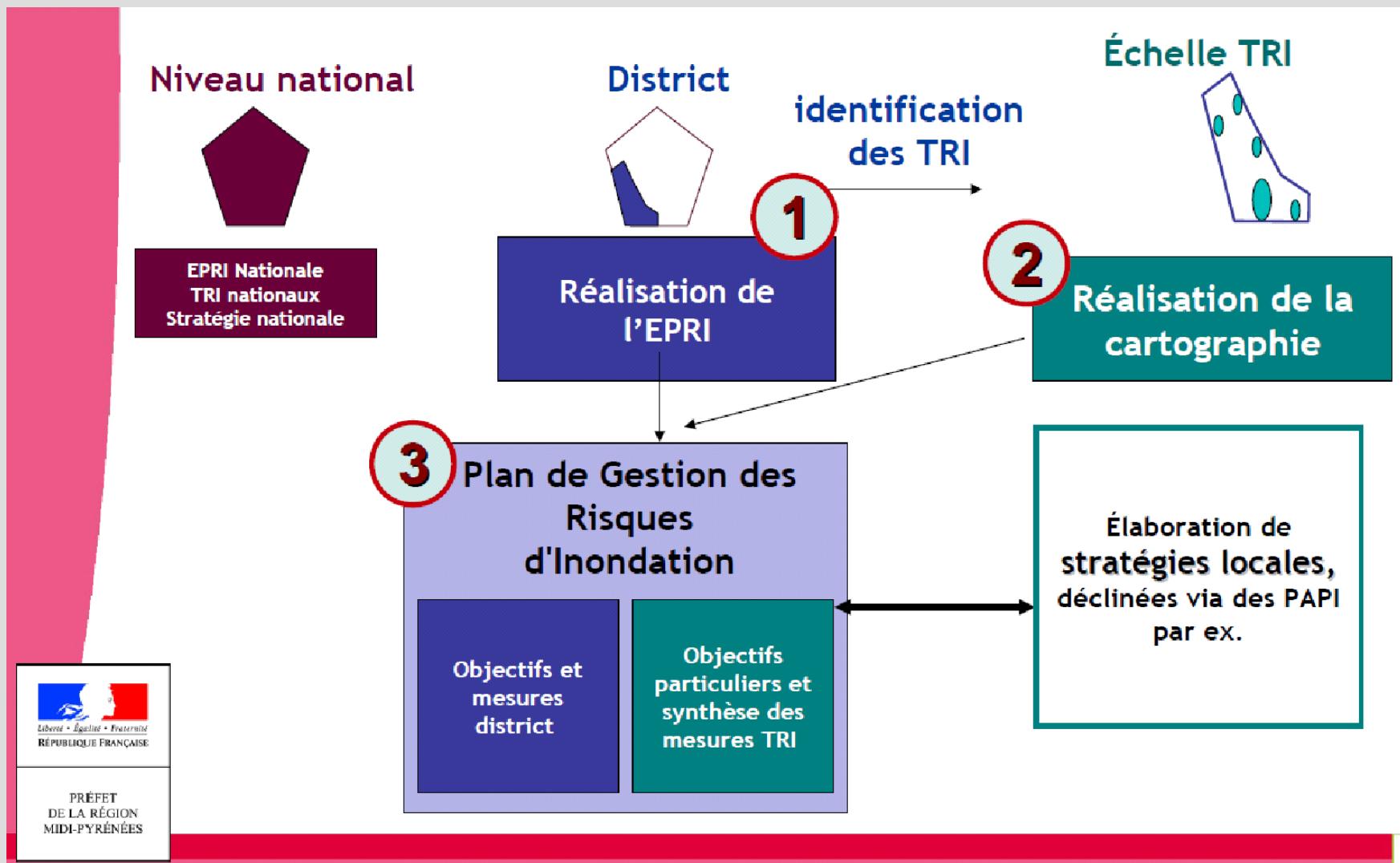


Atelier de restitution « Culture du risque et gestion de crise »



RAPPEL SUR LES ENJEUX

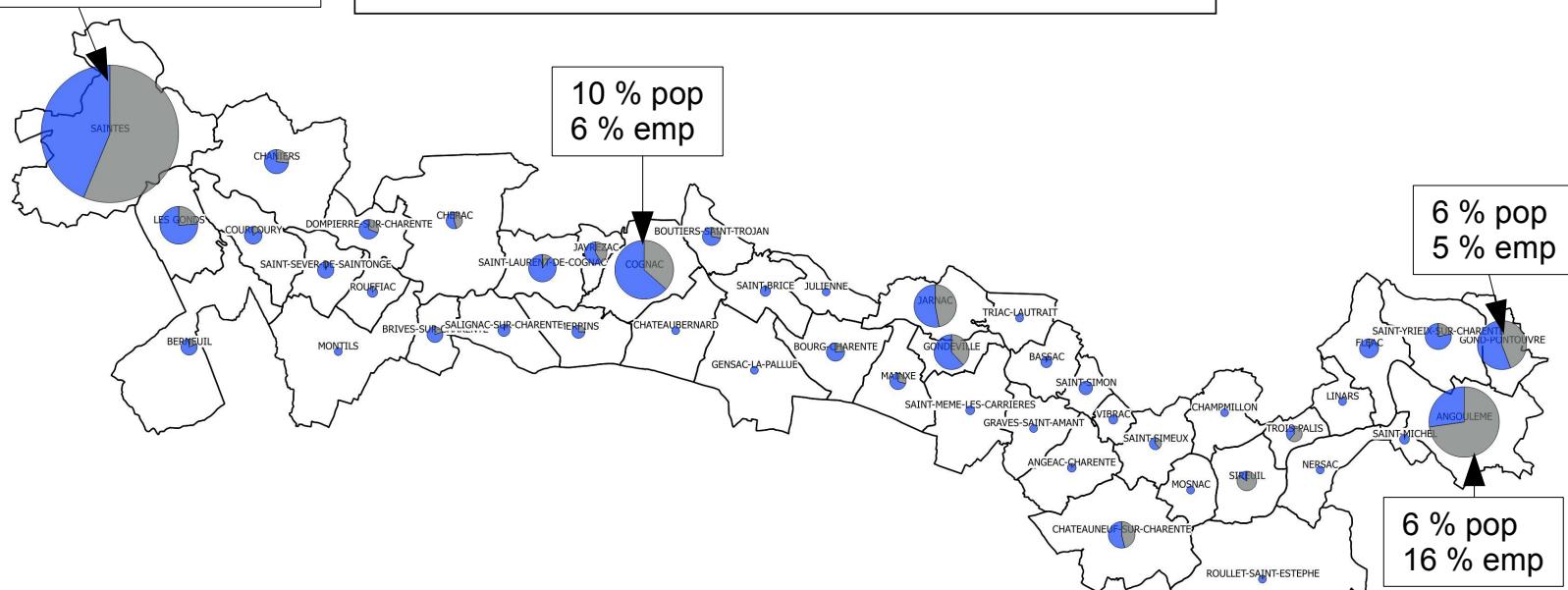
Démarche Directive Inondation



Enjeux exposés

36 % pop exposée du TRI
54 % emp exposés du TRI

ENJEUX HUMAINS - ZONE D'ALEA MOYEN



LEGENDE
Enjeux humains en zone d'aléa moyen
(symboles proportionnels)

Population
Emploi

| Niveau d'aléa | Population en zone inondable | Emplois en zone inondable |
|---------------|------------------------------|---------------------------|
| Fréquent | 3 100 personnes | 3 000 emplois |
| Moyen | 7 100 personnes | 4 100 emplois |
| Exceptionnel | 11 300 personnes | 8 000 emplois |

Ou trouver les documents

- <http://www.fleuve-charente.net/domaines/la-directive-inondation/espace-pro/comite-de-pilotage-de-la-slgri-saintes-cognac-angouleme>
- *Identifiant : DI_SCA_copil*
- *Mot de passe : PilSLGRI*SCA*
- *N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques sur les les différents documents (diagnostic, CR ateliers...)*
- *Diagnostic et stratégie seront validés au Copil de mai-juin*

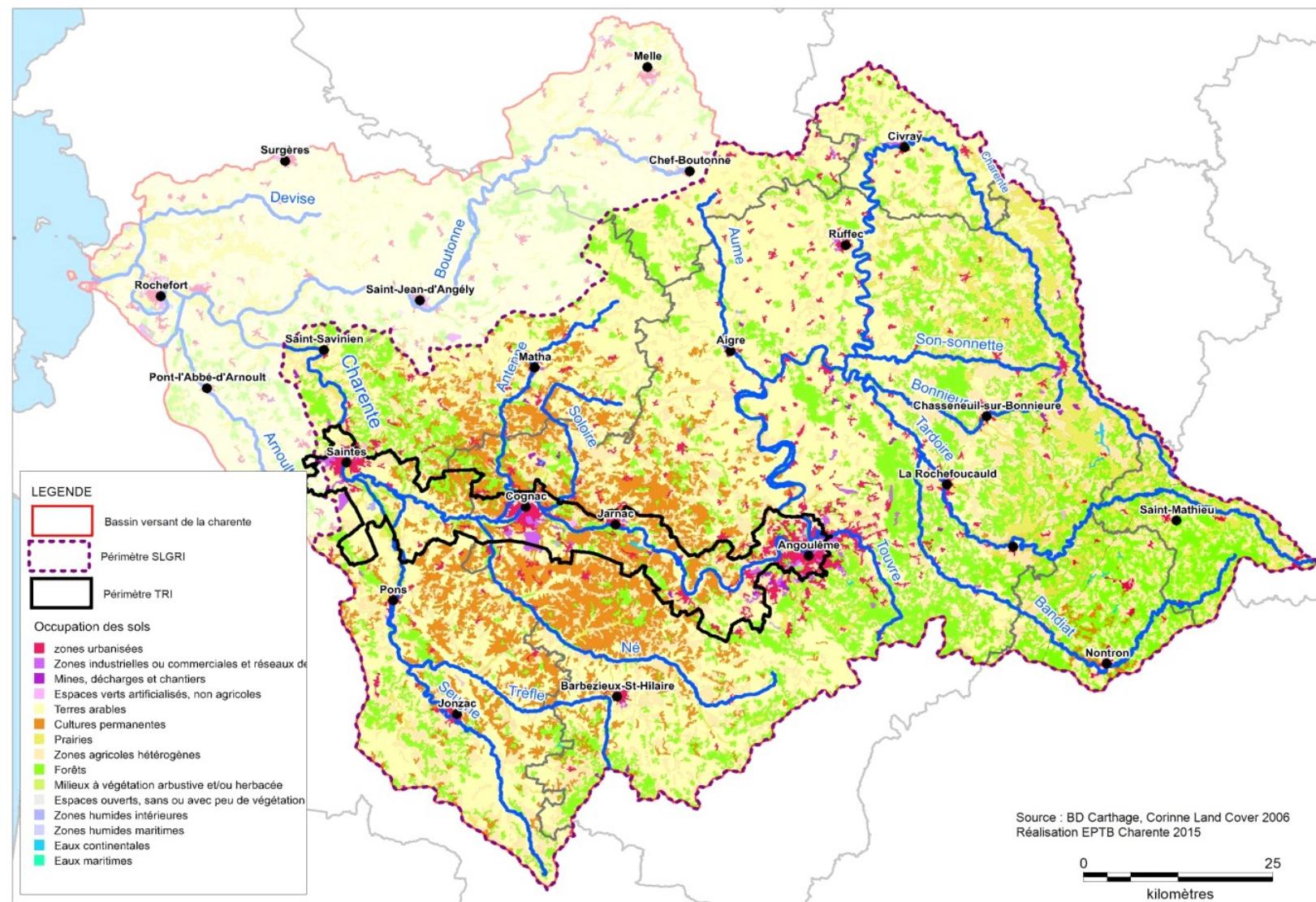
Grands objectifs (cf PGRI)

- 1 - Aider les **maîtrises d'ouvrage** à se structurer et à mettre en œuvre les programmes d'actions en déclinaison des objectifs de la SLGRI
- 2 - Améliorer la **connaissance et la culture du risque** inondation en mobilisant tous les acteurs concernés
- 3 - Améliorer la préparation et la **gestion de crise** et raccourcir le **délai de retour à la normale** des territoires sinistrés
- 4 - **Aménager durablement** le territoire par une meilleure prise en compte du risque inondation dans le but de **réduire sa vulnérabilité**
- 5 - Gérer les **capacités d'écoulement**, restaurer les **zones d'expansion des crues** et mettre en œuvre les principes du **ralentissement dynamique** pour ralentir les écoulements

Obj n°6 du PGRI « Améliorer la gestion des ouvrages de protection contre les inondations » écarté car pas d'ouvrage existant. Possibilité d'inscrire des travaux hydrauliques dans « gestion des écoulements » ou « aménagement du territoire »

RAPPEL SUR L'ORGANISATION DE LA SLGRI

Périmètre



Organisation de la démarche

- Travail des parties prenantes sous forme de **2 ateliers de restitution**
- **Validation** du diagnostic et de la déclinaison des objectifs en **COPIL**

| SLGRI | | |
|--|-----------------|---|
| Série 1 ateliers thématiques | Nov-déc 2015 | <i>Faire émerger des propositions stratégiques</i> |
| Série 2 ateliers de restitution | Mars 2016 | <i>Organiser les propositions sous forme de dispositions et de pistes d'actions</i> |
| COPIL | Mai-juin 2016 | <i>Validation état des lieux et dispositions</i> |
| Approbation SLGRI par le Préfet | Avant fin 2016 | <i>Arrêté du Préfet pilote après consultation du PCB</i> |
| Travail sur programme d'actions | Fin 2016 - 2017 | <i>Elaborer le futur PAPI</i> |

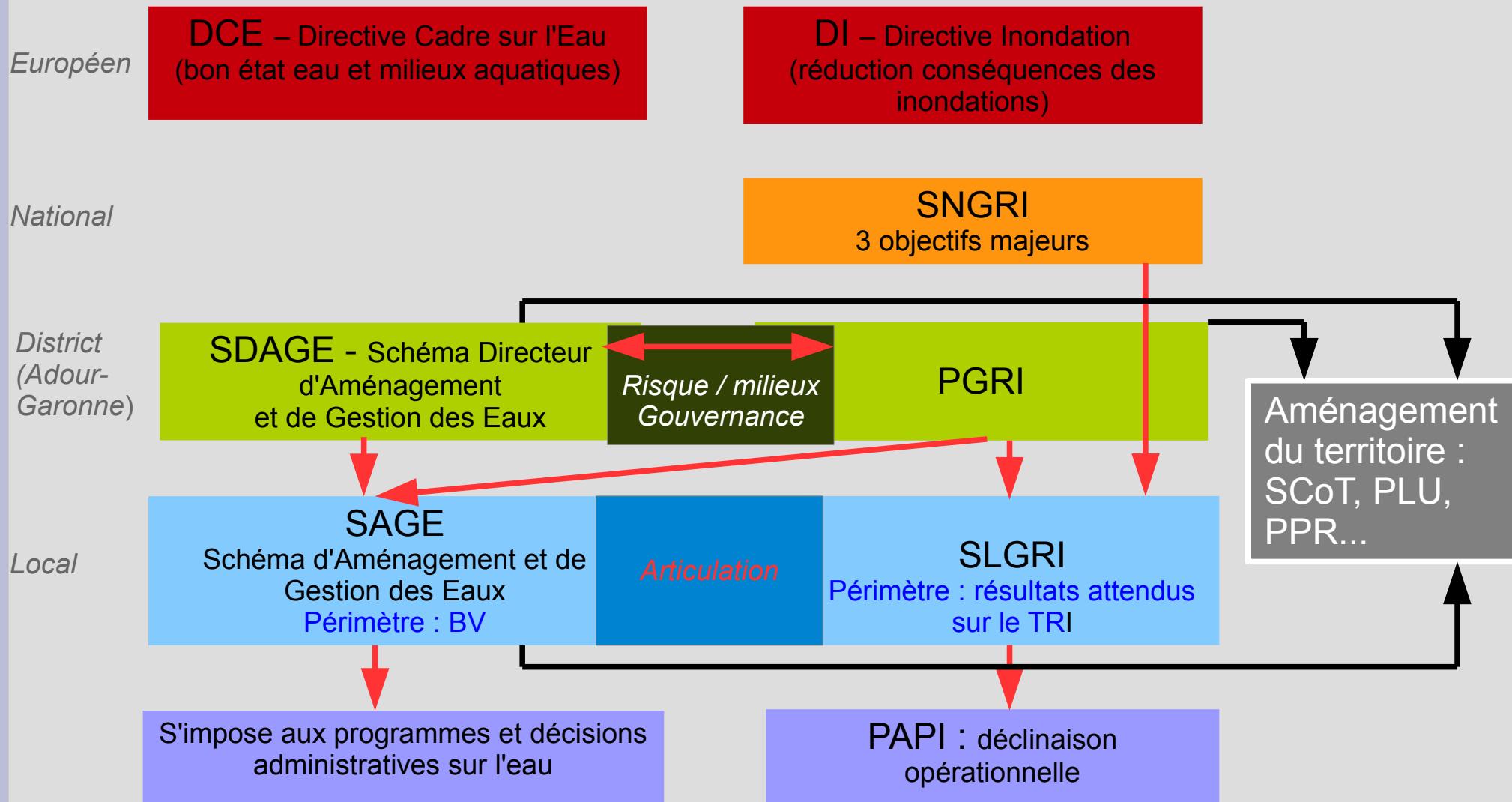
Construction d'une SLGRI

- La SLGRI doit fixer des *objectifs de réduction des conséquences dommageables des inondations potentielles pour le TRI*
- Pour atteindre ces objectifs, la stratégie locale liste des *dispositions à mettre en œuvre* dans un délai de 6 ans

Exemple

| SLGRI | | | PAPI |
|--|--|--|---|
| Objectif général | Sous-objectif | Disposition | Action |
| 1 - Aménager durablement le territoire par une meilleure prise en compte du risque inondation dans le but de réduire sa vulnérabilité | 1.1 - Réduire la vulnérabilité du territoire | 1.1.a - Favoriser les plans de continuité d'activité d'entreprises | <u>Action</u> : Elaboration d'une trame de PCA <u>MOa</u> : Syndicat Mixte du Longdufleuve <u>Coût</u> : 5 000 € <u>Calendrier</u> : 2018 <u>Plan de financement</u> : 50 % FPRNM, 50 % MOa |
| | | 1.1.b - Développer la dureté des réseaux | |
| | 1.2 - Maîtriser l'urbanisation en zone inondable | 1.2.a - Réviser les PPRI là où c'est pertinent | <u>Action</u> : Révision PPRI agglo Prèsdel'eau <u>MOa</u> : DDT ... |
| | | | <u>Action</u> : Révision PPRI agglo Piedsmouillés <u>MOa</u> : DDT ... |

Articulation SLGRI / SAGE



LES PROPOSITIONS STRATEGIQUES

→ **Restitution et hiérarchisation**

Restitution et hiérarchisation des dispositions du TRI Saintes Cognac Angoulême

Cet atelier reprendra les propositions qui ont émergé lors des échanges lors des ateliers ci-dessous :

- Atelier n°1 "Améliorer la connaissance et la culture du risque inondation en mobilisant tous les acteurs concernés"
- Atelier n°2 "Améliorer la préparation et la gestion de crise et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés"

Restitution et hiérarchisation des dispositions du TRI Saintes Cognac Angoulême

Cet atelier se concentrera autour des 3 grands objectifs suivants du PGRI :

- AMELIORER LA CONNAISSANCE ET LA CULTURE DU RISQUE INONDATION EN MOBILISANT TOUS LES ACTEURS CONCERNES
- AMELIORER LA PREPARATION ET LA GESTION DE CRISE ET RACCOURCIR LE DELAI DE RETOUR A LA NORMALE DES TERRITOIRES SINISTRES
- AIDER LES MAITRISES D'OUVRAGE A SE STRUCTURER ET A METTRE EN ŒUVRE LES PROGRAMMES D'ACTIONS EN DECLINAISON DES OBJECTIFS DE LA SLGRI

I - AMELIORER LA CONNAISSANCE ET LA CULTURE DU RISQUE INONDATION EN MOBILISANT TOUS LES ACTEURS CONCERNES

I-A- APPROFONDIR LA CONNAISSANCE DES ZONES A RISQUE

- I-A-1 Evaluer les impacts du changement climatique sur les aléas d'inondation
- I-A-2 Progresser d'une analyse de l'exposition au risque d'inondation à une analyse de la vulnérabilité pour les enjeux prioritaires
- I-A-3 Améliorer la connaissance sur les crues fréquentes et sa diffusion

I-B- SENSIBILISER LES ACTEURS DU TERRITOIRE AU RISQUE D'INONDATION

- I-B-1 Mener à bien l'élaboration des Documents d'Information Communaux sur les Risques Majeurs (DICRIM) en s'appuyant sur la transmission d'informations organisée par les Préfets
- I-B-2 Définir une stratégie de communication adaptée aux publics cibles
- I-B-3 S'appuyer sur des structures relais locales pour sensibiliser
- I-B-4 Créer des modes de communication pour les publics scolaires et le grand public
- I-B-5 Sensibiliser les chefs d'entreprises et les salariés
- I-B-6 Communiquer le plus en amont possible avec la profession agricole sur les projets d'aménagement les concernant

I-C- PREPARER LES ACTEURS DU TERRITOIRE A ANTICIPER LES INONDATIONS

- I-C-1 Informer et former les élus à l'anticipation et à la préparation des évènements
- I-C-2 Communiquer sur la prévision des crues auprès du grand public
- I-C-3 Fournir aux citoyens des repérages spatialisés des niveaux de crue
- I-C-4 Renseigner les acteurs locaux sur l'utilisation des cartes de la Directive Inondation

| | | |
|--|--|---|
| <p>II - AMELIORER LA PREPARATION ET LA GESTION DE CRISE ET RACCOURCIR LE DELAI DE RETOUR A LA NORMALE DES TERRITOIRES SINISTRES</p> | <p>II-A- AMELIORER LA CHAINE DE PREVISION ET D'ALERTE</p> | <p>II-A-1 Poursuivre l'amélioration continue de la prévision des crues et des inondations</p> <p>II-A-2 Améliorer la chaîne de diffusion des messages de vigilance crue</p> <p>II-A-3 Prévoir un accès généralisé au cartes de prévision des zones inondées potentielles</p> |
| | <p>II-B-FAVORISER LA REUSSITE OPERATIONNELLE DES DISPOSITIFS COLLECTIFS DE GESTION DE CRISE</p> | <p>II-B-1 Favoriser l'interopérabilité des outils de gestion de crise des dispositifs ORSEC départementaux</p> <p>II-B-2 Intégrer dans les Plans Communaux de Sauvegarde la connaissance des évènements extrêmes</p> <p>II-B-3 Prendre en compte la vulnérabilité des réseaux aux inondations dans les Plans Communaux de Sauvegarde</p> <p>II-B-4 Encourager la mise à jour régulière des PCS et la réalisation d'exercices de gestion de crise spécifiques au risque d'inondation</p> <p>II-B-5 Engager des réflexions intercommunales sur l'assistance à la gestion des évènements de sécurité civile</p> <p>II-B-6 Développer la constitution des réserves de sécurité civile à l'échelon le plus pertinent</p> |
| | <p>II-C-DEVELOPPER ET PERFECTIONNER LES PLANS D'ORGANISATION INTERNES</p> | <p>II-C-1 Améliorer la prise en compte du risque d'inondation dans les plans de sécurité des opérateurs de réseaux</p> <p>II-C-2 Favoriser l'élaboration et l'ajustement des Plans de Continuité d'Activité dans les entreprises et les administrations</p> <p>II-C-3 Favoriser l'élaboration des Plans Particuliers de Mise en Sûreté dans les établissements scolaires</p> <p>II-C-4 Favoriser les Plans Familiaux de Mise en Sûreté chez les particuliers</p> |
| | <p>II-D-FLUIDIFIER LA GESTION POST- CRISE</p> | <p>II-D-1 Formaliser l'organisation des retours d'expériences suite à une inondation</p> <p>II-D-2 Prévoir la diffusion de renseignements sur le système accoustique "inondation" auprès des populations</p> |
| | | |

0 - AIDER LES
MAITRISSES
D'OUVRAGE A SE
STRUCTURER ET A
METTRE EN
ŒUVRE LES
PROGRAMMES
D'ACTIONS EN
DECLINAISON DES
OBJECTIFS DE LA
SLGRI

0-A- FAVORISER UNE GOUVERNANCE
SOLIDAIRE CENTREE SUR
L'AMENAGEMENT DURABLE

0-A-1 Assurer la cohérence d'actions et la solidarité technique, méthodologique et financière à l'échelle du grand bassin versant

0-A-2 Favoriser la connexion entre la stratégie d'urbanisme et la stratégie de prévention des inondations

0-B- ACCOMPAGNER LES SYNDICATS
DE GESTION DES EAUX SUR LES
PROJETS D'AMENAGEMENT DE
BASSIN VERSANT

0-B-1 Accompagner les syndicats de gestion des eaux vers la mise en place des programmes d'aménagement en lit majeur et sur les versants

0-B-2 Accompagner les maîtres d'ouvrages sur les missions de gestion foncière